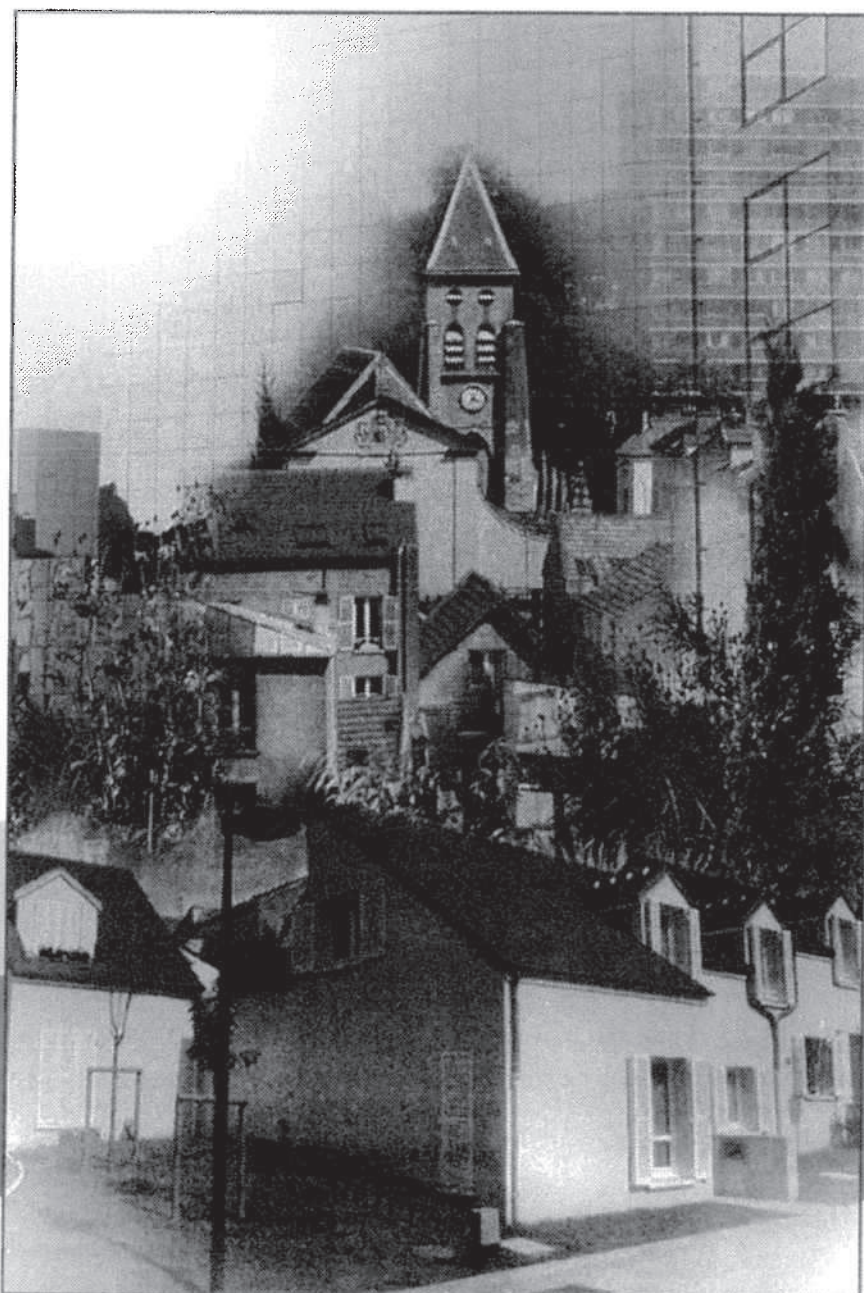




Accord multipartenarial sur les attributions de logements à Fontenay-sous-Bois



CONFÉRENCE
DU LOGEMENT

9 OCTOBRE 2002



Fontenay sous Bois
Une Ville à Vivre

La commune de Fontenay sous Bois mène depuis de très nombreuses années une politique dynamique de promotion de logement locatif social. Elle s'efforce d'améliorer l'environnement et le cadre de vie en luttant contre la crise urbaine et en définissant des projets d'une « ville équilibrée », favorisant l'implantation et le maintien de familles d'origine sociale différente.

La commune marque la volonté d'avoir une meilleure vision globale de la politique d'attribution du logement social à l'échelle de son territoire, afin d'orienter celle-ci tant dans ce domaine, qu'en termes de programmation de construction. C'est pourquoi une étroite collaboration entre les réservataires est nécessaire.

Ce protocole d'accord multipartenarial sur la politique de logements définit les objectifs généraux, les priorités d'attribution ainsi que leurs modalités de mise en place, permettant l'amélioration de l'équilibre résidentiel dans la commune et la qualité de vie dans les quartiers.

L'accord multipartenarial sur la politique du logement à Fontenay-sous-Bois constitue un cadre de référence commun pour la gestion des attributions et s'inscrit dans la spécificité du contexte du logement social à Fontenay-sous-Bois, dans le respect de la Loi des droits et obligations réglementaires en vigueur.

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs seront définis par périodes triennales. Un groupe de travail bi-annuel et une conférence annuelle assureront le respect des accords multipartenariaux de la politique du logement de la ville de Fontenay-sous-Bois et fixeront les nouveaux objectifs communs après chaque période triennale.

IV - Hiérarchisation des objectifs d'accueil des ménages à l'échelle de la commune et les moyens d'action.

Statistiques réalisées grâce aux enquêtes sociales des bailleurs en janvier 2000

Les réservataires participeront au respect des critères de priorité d'attribution suivants, parallèlement aux objectifs à atteindre pour chaque quartier.

- Améliorer l'équilibre résidentiel des programmes et des quartiers, pour une mixité sociale dans les quartiers.
- Répondre aux demandeurs en difficulté, notamment dans le cadre des accords collectifs départementaux, en étant particulièrement attentif à la situation des familles fontenaysiennes, à égalité de situation sociale. En tant que besoin, dans le respect du règlement du Fonds de Solidarité Logement et de la charte d'accompagnement social lié au logement, une mesure d'accompagnement social pourra être prescrite pour favoriser le relogement de ces familles.
- Etudier les demandes de mutation, parmi les priorités,
- Répondre à la demande de logement des jeunes en décohabitation et des jeunes ménages
- Mieux répondre à la demande de mutation à partir d'inter-échange ou d'échange simple, tous contingents confondus.
- Répondre, par le biais du 1% patronal, aux salariés travaillant dans les entreprises de la ville.
- Maintien de la qualité de l'habitat avec un souci de gestion de proximité pour promouvoir la qualité des services à l'habitat :
 - Assurant régulièrement l'entretien des parties communes et des espaces extérieurs (propreté, travaux,...),
 - Luttant systématiquement contre les dégradations, les incivilités et les troubles de voisinage,
 - Assurant la remise en état des appartements avant relocation afin d'éviter les refus de proposition dans les sites sensibles,
 - Assurer l'entretien des systèmes de sécurité.

IV) Hiérarchisation des objectifs d'accueil des ménages à l'échelle de la commune. - complété -

Aujourd'hui, s'ajoute deux objectifs d'accueils à prendre en compte :

- Répondre à l'accompagnement au déménagement des familles dans le cadre des échanges et de la sous-occupation.
- Répondre à la demande de logement des personnes subissant des violences intrafamiliales.
- Favoriser l'accès au logement des demandeurs touchés par handicap ou vieillissants.